
17 MESURES POUR LA POLITIQUE RÉGIONALE

- 1.** Maintenir une présence humaine conséquente et mixte sur l'ensemble du réseau de transport régional ; former l'ensemble des personnels des entreprises de transports sur les violences faites aux femmes ;
- 2.** Communiquer sur les dispositifs d'alerte existants à bord des trains et en gare ; renforcer la visibilité des bornes d'appel d'urgence ; soutenir et renforcer la communication autour des numéros 3117 et 31177 ; pérenniser une communication relative au harcèlement sexiste et sexuel, et mener des campagnes ponctuelles pour sensibiliser les usagers et les usagères ;
- 3.** Poursuivre l'expérimentation du service d'arrêt à la demande sur les bus de nuit ; ne pas le limiter aux seuls noctiliens ; communiquer auprès des usagers sur ce service ;
- 4.** Mener une enquête régionale sur le sentiment d'insécurité des femmes utilisatrices de parc-relais et déterminer ceux qui sont les plus anxiogènes ; penser dès à présent la sécurisation des nouveaux parc-relais dans une perspective de lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel en l'inscrivant comme un élément du cahier des charges pour l'attribution du label Parc-relais d'Île-de-France mobilités ;
- 5.** Poursuivre la promotion et le développement du covoiturage et de l'autostop ; proposer aux opérateurs de signer une charte d'engagement contre le harcèlement sexiste et sexuel ;
- 6.** Renforcer la formation initiale et continue des forces de l'ordre et des équipes de médiation sur le harcèlement de rue ;
- 7.** Développer, poursuivre et renforcer les campagnes institutionnelles d'information et de prévention relatives au harcèlement de rue ; faire connaître les crimes et délits déjà condamnés par la loi ;

8. Poursuivre et renforcer le développement des applications visant à signaler des violences ou faits de harcèlement de rue ;
9. Penser le mobilier urbain dans une perspective inclusive, développer des endroits de convivialité et de mixité ;
10. Pour évaluer l'existant, mais aussi en amont de tout nouveau projet urbain ou de transports, promouvoir les « marches exploratoires », le testing, et de réelles démarches de concertation locale pour favoriser l'expression de la parole et de l'expertise des femmes ;
11. Limiter les publicités et messages sexistes ou dégradants par l'incitation des afficheurs et l'exemplarité dans la communication institutionnelle ;
12. Visibiliser les femmes illustres dans l'espace public, à travers la toponymie et les événements culturels ;
13. Poursuivre le soutien à des enquêtes et études permettant de mesurer les phénomènes de violences et de harcèlement sexiste dans les espaces publics ; mieux articuler les expertises des organismes associés travaillant sur la question (IAU Île-de-France et Centre Hubertine Auclert) ;
14. Inciter les transporteurs à intégrer à leurs politiques d'accessibilité une approche sexuée ; développer une communication spécifique relative aux usagères enceintes et aux personnes utilisant des poussettes ; promouvoir, dans tous les projets d'infrastructures transport financés, l'inclusion de critères d'analyse sexués ;
15. Penser l'offre de loisirs dans une perspective d'égalité ; proposer tout au long de l'enfance des actions de déconstruction des stéréotypes sexistes et de prévention des violences, dans les structures d'enseignement comme de loisir ;
16. Limiter les espaces assignés à une unique activité sportive en pratique libre, privilégier des espaces non-spécifiés où seront proposées des animations multiples et inclusives ;
17. Intégrer une perspective égalité aux cahiers des charges lors de la construction/rénovation des cours d'école et espaces de loisirs (notamment les îles de loisirs) ; proposer des activités plus variées pour favoriser une mixité réelle, bénéfique aux filles et aux garçons.

NB :

La liste complète des recommandations à destination de l'ensemble des acteurs publics est disponible en annexes.